

## BUDGET 2019

Le budget de fonctionnement a été établi avec une quotité de 2.20. Il présente un excédent de charges de fr. 43'290.--. Les charges s'élèvent à fr.3'207'516.-- et les produits à fr. 3'164'226.--.

### Bases pour l'établissement du budget

Quotité d'impôt	: 2.20
Taxe immobilière	: 1,25 ‰ de la valeur officielle
Avance cadastrale	: 0,25 ‰ de la valeur officielle
Taxe de raccordement STEP	: 2 ‰ VO + VI cumulées (sur 20 ans ou versement unique)
Taxe d'abonnement à l'eau	: fr. 100.--/ménage ou entreprise
Prix du m <sup>3</sup> d'eau	: fr. 2.--/m <sup>3</sup> + fr. 2.50/m <sup>3</sup> pour l'épuration
Location des compteurs d'eau	: fr. 20.-, fr. 23.-, fr. 25.-, fr. 35.-
Taxe raccord. hors zone viabilisée	: selon règlement communal
Taxe des ordures ménagères	: selon règlement communal adulte : fr. 80.— / enfant 5-16 ans : fr. 40.--
Taxe des chiens	: fr. 50.--/animal
Location de l'abri du Pilay	: fr.30.-- habitants de Courtedoux fr.70.-- habitants autres communes

Ce projet de budget a été arrêté par le Conseil communal dans ses séances du 29 novembre et du 5 décembre 2018. Il sera soumis pour approbation à l'Assemblée communale du 13 décembre 2018.

Les charges nettes du budget d'investissement se montent à fr. 2'125'000.--.

**Le Conseil communal**